

## Appel à projets ados (12-25 ans) 2020

Le 13 mars dernier, dans un contexte d'épidémie mondiale du virus COVID 19, le Président de la République annonçait la fermeture générale des établissements recevant du public (scolaires, accueil ou de loisirs), à l'exception d'un accueil limité d'enfants des personnels prioritaires.

Très attachée à assurer une continuité de service et à maintenir la pérennité des structures, des actions et des projets que vous portez, la Direction de la Caf de la Seine-Saint-Denis tient à poursuivre son soutien auprès de ses partenaires.

Des aides nationales exceptionnelles ont d'ores et déjà été annoncées, notamment sur le champ de la petite enfance, et d'autres sont à l'étude pour les gestionnaires d'équipements concernés par la fermeture de leurs services. Les modalités techniques d'intervention financière mobilisée par la Caf de la Seine-Saint-Denis, en accord avec les annonces faites nationalement, seront communiquées dès qu'elles seront opérationnelles.

Malgré ce contexte, l'appel à projets ados est déployé afin de continuer à soutenir les actions que vous engagez pour répondre aux besoins et attentes des jeunes séquanodionysiens.

Attention, il est à noter que les échéances liées à la remontée des projets restent, à ce jour, indéterminées au vu de la situation. Elles vous seront communiquées dès lors que nous aurons une visibilité plus grande sur une reprise normale d'activité.

Vous êtes invités à prendre contact avec le conseiller technique en charge du territoire concerné (cf carte des secteurs jointe), en amont du dépôt d'une candidature, qui se tient également à votre disposition pour prendre en compte les spécificités de votre situation compte tenu du contexte actuel.

### CADRE GENERAL

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 signée entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) réaffirme l'ambition de la branche Famille d'accompagner les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

Ainsi, la Caf de la Seine-Saint-Denis poursuit sa politique en direction de la jeunesse, en soutenant notamment le déploiement d'une offre spécifique à destination des adolescents sur le champ des temps libres.

Dans cette perspective, des fonds sont mobilisés en complément des prestations de service afin de favoriser l'engagement et la participation des jeunes.

**L'appel à projets ados vise à soutenir la mise en œuvre de projets collectifs portés par les jeunes (12-25 ans),** qui répondent à leurs attentes et aux objectifs suivants :

- Favoriser leur autonomie et leur prise de responsabilité en les associant à l'élaboration des actions les concernant ;
- Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale ;
- Valoriser leur engagement et leurs initiatives ;
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs projets, de leur territoire et de leur vie.

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Cet appel à projets a vocation à financer des actions collectives à l'initiative et/ou portées par un groupe de jeunes **mises en œuvre en 2020**, et s'inscrivant dans un des champs suivants :

- Citoyenneté et vie locale ;
- Humanitaire et solidarité ;
- Sciences et techniques ;
- Culture ;
- Numérique ;
- Sports (hors participation à des compétitions) ;
- Loisirs et vacances.

*Ne sont pas éligibles : les sorties organisées par des établissements scolaires ; les projets encadrés par les établissements ou services médico-sociaux ; le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes ; les séjours linguistiques ; la participation à des compétitions sportives ; les projets à visée scolaire ou professionnelle.*

**Les projets présentés devront favoriser l'initiative, la prise de responsabilité et l'engagement des jeunes.** A ce titre, la contribution et l'implication des jeunes dans le montage et la conduite du projet devront apparaître clairement dans le dossier présenté.

L'idée du projet peut :

- émaner des jeunes,
- être initiée par un animateur dès lors que la démarche permet aux jeunes de s'approprier le projet et de donner leur avis.

Les projets présentés devront également répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Etre initiés et/ou portés par des **jeunes de tous les milieux sociaux, âgés de 12 à 25 ans, et résidant en Seine-Saint-Denis**. Une attention particulière sera portée aux jeunes âgés de 12 à 17 ans, et/ou issus des quartiers prioritaires, ainsi que sur la **mixité filles/garçons** au sein des groupes ;
- S'appuyer sur une personne morale **et** sur un professionnel chargé d'accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de leur projet et de contribuer au développement d'une dynamique partenariale ;
- Impliquer les jeunes depuis la phase d'élaboration jusqu'à la valorisation du projet ;
- Mobiliser une partie d'**autofinancement et/ou un cofinancement** public ou privé.

Le financement pourra être mobilisé pour soutenir des dépenses en fonctionnement et en investissement, ainsi que des dépenses de communication (ex : réalisation de supports de communication, organisation d'événements...) permettant de valoriser les projets portés par les jeunes.

## PORTEURS ELIGIBLES

Villes, associations, maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux, EVS, fédérations d'éducation populaire, PIJ/BIJ ...

## MODALITES DE FINANCEMENT

Les financements attribués dans le cadre de cet appel à projets respecteront les critères cumulatifs suivants :

- Le montant du financement est **limité à 5 000 € par projet**. Il est attribué pour une année et n'est pas renouvelable pour la même action. Un financement complémentaire pourra être apporté pour soutenir les actions de communication et de valorisation des projets ;
- Le montant total des recettes de la branche Famille ne peut excéder 80% du coût total annuel du projet. Ce niveau est un maximum qui ne sera pas attribué de manière automatique ;
- L'ensemble des recettes ne peut excéder 100% du coût annuel du projet.

## DEPOT DES PROJETS

Les projets devront être présentés via le formulaire de demande joint à l'appel à projet, également disponible sur le portail Partenaires du Caf.fr.

Ces derniers devront être retournés **signés et cachetés, avec l'ensemble des pièces justificatives** listées en annexe, exclusivement par mail à l'adresse suivante :

[publics-et-territoire.cafrosny@caf.cnafmail.fr](mailto:publics-et-territoire.cafrosny@caf.cnafmail.fr)

et en précisant dans l'objet du mail :

**AAP ados + territoire d'implantation du projet + le nom du gestionnaire**

**Conformément à la lettre circulaire et comme annoncé dans l'appel à projets Jeunes 2019, un jury de sélection prévoyant une présentation des projets par les jeunes devait être organisé dès cette année. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, celui-ci ne sera finalement pas mis en œuvre en 2020.**

## **EVALUATION ET BILAN**

Un bilan du projet devra être réalisé par les jeunes sous la forme de leur choix (montage photo, vidéo, blog, compte rendu écrit...).

En complément, la structure ayant accompagné les jeunes dans le projet communiquera à la Caf une fiche de bilan et d'évaluation. Le modèle de fiche sera transmis aux partenaires dont le projet a été retenu en même temps que la notification d'attribution de financement.

Ces éléments devront être transmis aux services de la Caf avant le 31 mars 2021.

***Votre conseiller technique reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous trouverez à cet effet le répertoire des différents interlocuteurs de la Caf mis à jour.***